



Je constate que certains bars restaurants n'appliquent pas l'interdiction de fumer, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 24 novembre 2009

Bonjour

Je constate que certains bars restaurants n'appliquent pas l'interdiction de fumer.

Que faire ?

Réponse :

En premier lieu, il faut signaler au cafetier ou au restaurateur, directement ou par écrit, les raisons qui vous permettent de penser que son établissement ne respecte pas la loi relative à la protection contre le tabagisme.

Si cette démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous devez, avec les mêmes arguments, demander à un agent de police ou à un gendarme de venir constater et éventuellement réprimer les infractions constatées.

En cas de refus, déposez une [plainte devant le procureur de la république](#)